

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 15 octobre 2021
Séance du 22 octobre 2021 à 13h30 Salle des Mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,
Maire, Président du CCAS
9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, M. Guillaume BASTIEN, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS

Absent(s) :

Procurator(s) : Mme Stella DEVIGNE donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacera SOLTANI donne pouvoir à M. Guillaume BASTIEN

Nombre de Votants : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2021	04	01
----	------	----	----

REMBOURSEMENT FRAIS VOYAGE – SEJOUR SAINTE-MAXIME

Monsieur le Président rappelle que du 19 septembre 2021 au 26 septembre 2021, un séjour à Sainte-Maxime a eu lieu.

Mme Hélène MROZEK n'a pas pu y participer pour raison de santé.

Mme Maryvonne MERIAUX n'a pas pu participer pour refus de vaccination.

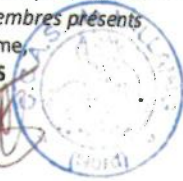
Sachant que le séjour a été payé par Mme MROZEK à hauteur de 252.50€ et par Mme MERIAUX à hauteur de 285€ mais que le voyageur n'a pas facturé le séjour de cette personne, M. le Président propose de rembourser la somme de 252.50 euros correspondant au séjour de Mme MROZEK et de 285 euros correspondant au séjour de Mme MERIAUX (assurances et transport déduits).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE à l'unanimité de rembourser la somme de 252.50 euros (deux cent cinquante-deux euros et cinquante centimes) à Mme MROZEK et de 285 euros (deux cent quatre-vingt-cinq euros) à Mme MERIAUX.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les **membres présents**
Pour extrait certifié conforme
La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 15 octobre 2021

Séance du 22 octobre 2021 à 13h30 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, M. Guillaume BASTIEN, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS

Absent(s) :

Procuration (s) : Mme Stella DEVIGNE donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacera SOLTANI donne pouvoir à M. Guillaume BASTIEN

Nombre de Votants : 09

Pour : 09

Contre : 00

Abstentions : 00

N°	2021	04	02
----	------	----	----

SECOURS EXCEPTIONNEL VACANCES

Monsieur le Président du CCAS rappelle au Conseil d'Administration que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Une demande d'aide, concernant un adulte en situation de handicap, pour une prise en charge des frais de séjour pour la période du 31/07/2021 au 20/08/2021 est proposée.

A cet effet, il présente le dossier justificatif.

Une aide de 500 euros est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE à l'unanimité, au vu du dossier, d'attribuer une aide exceptionnelle de 500 euros (cinq cents euros) au profit de xxx, résidant à Lallaing.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 15 octobre 2021

Séance du 22 octobre 2021 à 13h30 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, M. Guillaume BASTIEN, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS

Absent(s) :

Procuration (s) : Mme Stella DEVIGNE donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacera SOLTANI donne pouvoir à M. Guillaume BASTIEN

Nombre de Votants : 09

Pour : 00

Contre : 09

Abstentions : 00

N°	2021	04	03
----	------	----	----

SECOURS EXCEPTIONNEL VACANCES

Monsieur le Président du CCAS rappelle au Conseil d'Administration que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Une demande d'aide, concernant un jeune enfant en situation de handicap, pour une prise en charge des frais de séjour pour la période du 08/08/2020 au 15/08/2020 est proposée.

A cet effet, il présente le dossier justificatif.

Une aide financière est demandée

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE à l'unanimité, au vu du dossier, de refuser l'attribution d'une aide financière exceptionnelle au profit de xxxx, parents de l'enfant xxxx, résidant à Lallaing.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
 Convocation du 15 octobre 2021
 Séance du 22 octobre 2021 à 13h30 Salle des Mariages
 Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,
 Maire, Président du CCAS
 9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, M. Guillaume BASTIEN, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS

Absent(s) :

Procuration (s) : Mme Stella DEVIGNE donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacera SOLTANI donne pouvoir à M. Guillaume BASTIEN

Nombre de Votants : 09
 Pour : 09
 Contre : 00
 Abstentions : 00

N°	2021	04	04
----	------	----	----

TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de modifier, comme suit, le tableau des effectifs, compte tenu des décisions de création de postes prises depuis la dernière modification du 31 mars 2021.

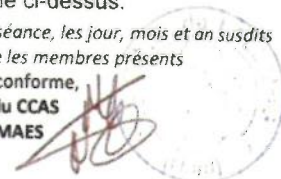
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes au 01/07/2021		Modifications		Nombre de postes au 01/11/2021		Nombre de postes pourvus au 01/11/2021	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Rédacteur		1				1		1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe		0				0		0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe		1				1		1
Adjoint Administratif		2				2		2
FILIÈRE TECHNIQUE	Nombre de postes au 01/07/2021		Modifications		Nombre de postes au 01/11/2021		Nombre de postes pourvus au 01/11/2021	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Adjoint Technique à 20h00	1				1		1	
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	Nombre de postes au 01/07/2021		Modifications		Nombre de postes au 01/11/2021		Nombre de postes pourvus au 01/11/2021	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Agent social à 21h30	1				1		1	
Agent social à 11h00	0				0		0	
Agent social à 16h30	2		-1		1		1	
Agent social à 23h00	1				1		1	
Agent social à 27h00	1				1		1	

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD

à l'unanimité pour la modification des effectifs comme ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
 Ont signé au registre les membres présents
 Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS
Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 15 octobre 2021

Séance du 22 octobre 2021 à 13h30 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, M. Guillaume BASTIEN, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS

Absent(s) :

Procurator(s) : Mme Stella DEVIGNE donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacera SOLTANI donne pouvoir à M. Guillaume BASTIEN

Nombre de Votants : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2021	04	05
----	------	----	----

PERSONNEL CCAS PRIME ANNUELLE 2021

Monsieur le Président du CCAS rappelle à l'Assemblée la délibération du 30 Juin 1986, décidant de budgétiser la prime qui était versée à l'époque semestriellement au personnel communal. Il précise que cet avantage revalorisable chaque année représentant un complément de rémunération était collectivement acquis avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 Janvier 1984.

Dans un souci de renforcer le pouvoir d'achat des agents communaux, **Monsieur le Président du CCAS** propose une augmentation de la prime de 2% arrondie à l'euro le plus proche pour l'année 2021.

Monsieur le Président du CCAS précise que cette prime sera versée intégralement en novembre prochain. Il ajoute que le calcul se fera pour chaque agent au prorata du temps de travail (temps plein, temps partiel, temps non complet) et du temps de présence dans les effectifs sur la période du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Août 2021.

Tout agent ayant demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle ou choisi de démissionner, le calcul se fera au prorata du temps de présence.

Le montant minimum versé sera de 50 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité la revalorisation de la prime annuelle et la porte à **1 518 € pour 2021** suivant les modalités reprises ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 15 octobre 2021

Séance du 22 octobre 2021 à 13h30 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, M. Guillaume BASTIEN, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS

Absent(s) :

Procurat ion (s) : Mme Stella DEVIGNE donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacera SOLTANI donne pouvoir à M. Guillaume BASTIEN

Nombre de Votants : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2021	04	06
----	------	----	----

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01 JANVIER 2022

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget Sociale de Lallaing géré selon la M14.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le 
ID : 059-265903278-20211022-2021_04_06-DE

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Un appel à candidature de collectivités préfiguratrices a été lancé par la Préfecture des Hauts de France et du Département du Nord conjointement avec la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France et du Département du Nord pour appliquer par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

Outre le bénéfice immédiat des améliorations budgétaires et comptables, les communes et Centres Communaux d'Action Sociale préfiguratrices bénéficieront d'un accompagnement renforcé de la part des services préfectoraux et des finances publiques.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

La commune de Lallaing ayant adopté le 05 octobre 2021 par délibération n°2021-5-04 l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2022, il est fortement recommandé de basculer les budgets rattachés autonomes en même temps que le budget principal de la Commune.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver l'adoption du Centre Communal d'Action Sociale de Lallaing à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Sur le rapport de M. le Président,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01 janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable, en date du 12 octobre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE à l'unanimité la mise en place anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,*

La Vice-Présidente du CCAS


Madame Françoise MAES